Les frais du contrat de capitalisation ASTERIA CAPI PM*

Montant minimal de versement initial :
Gestion Liberté : 250 000€
Gestion Déléguée : 100 000€

Frais annuels

Frais de gestion du contrat
Frais des supports

1/ Gestion Liberté

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 1,003% maximum
- SCPI 1,193% maximum

2/ Gestion Déléguée

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte :

- 2% maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion Liberté	
Fonds actions** (moyenne)	2,37%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,71%*
Fonds obligations (moyenne)	1,44%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,41%*
Fonds immobilier***** (moyenne)	2,05%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,24%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,50%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	0,72%
2/ Gestion Déléguée	
Ensemble des fonds (moyenne)	1,94%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,58%*
3/ Gestion Liberté Déléguée	
Ensemble des fonds (moyenne)	2,13%
*Dont taux de rétrocessions de commissions****	*0,60%*

Autres frais annuels

frais forfaitaires	Non applicable
frais proportionnels	Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,75% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	
1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre	
• 0,50% maximum	
2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Déléguée	
• Gratuit	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais de rachat (en cas de rachat total ou partiel intervenant au cours des quatre premières années de souscription) :	Le montant du rachat total sera diminué de la rémunération du support Sécurité en euros et du support Sécurité Infra Euro (intérêts crédités, participation aux bénéfices et bonus sur encours) afférente à la première année de souscription. En cas de rachat partiel, les frais de sortie seront réduits en proportion du montant racheté

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.